

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 11 février 2010 fixant la composition du  
Comité de gestion du Service social destiné aux membres  
du personnel de l'enseignement organisé par la  
Communauté française et des centres psycho-médico-  
sociaux organisés par la Communauté française**

**A.Gt 04-12-2012**

**M.B. 05-02-2013**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du Régent du 26 juillet 1948 portant création du service social du Ministère de l'Instruction publique;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1971 portant organisation et fonctionnement dudit service social, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux Fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, notamment les articles 7, 52 et 69;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2010 fixant la composition du comité de gestion du Service social destiné aux membres du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française et des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2010 fixant la composition du comité de gestion du Service social destiné aux membres du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française et des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française sont apportées les modifications suivantes :

I) - dans l'alinéa A : - Membres effectifs représentant des organisations syndicales, les mots « M. THONON, Joseph, professeur » sont remplacés par les mots « M. JONAS, Philippe, professeur ».

II) - dans l'alinéa B : - Membres suppléants représentant des Ministres, les mots « M. DUHOUX, Michel, directeur », « Mme FOSTY, Rita, administratrice », « M. FRUSCH, Alain, proviseur », « Mme MARISSAL, Chantal, conseillère psychopédagogique » et « Mme PRAILLET, Catherine, directrice » sont respectivement remplacés par les mots « Mme THONON, Anne, directrice », « M. AUBRY, Michel, proviseur », « M. PAULUS, Léon, professeur de cours généraux », « M. DOGOT, Claude, préfet des études » et « M. CHARNEUX, André, préfet des études ».

- Membres suppléants représentant des organisations syndicales, les mots « M. BELTRAN MEJIDO, Thierry, instituteur primaire », « M. DURGTEL, Jean, professeur » et « M. JONAS, Philippe, professeur » sont respectivement remplacés par les mots « Mme BERTRAND, Stéphanie, professeur », « M. MENU, Marc, professeur » et « Mme CORNET, Christiane,



**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Bruxelles, le 4 décembre 2012.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Par délégation,  
Le Directeur général,  
J. NICAISE